

L'an deux mille vingt et un, le vingt juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 16 juillet 2021



Présents : Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise ROMANET,

Absents : Victoire BEAUJOU, Pierre HOEZELLE, Leigh FAULKNER, Mathilde HOUZE, Maxime LE HUNG, Noémie SERRU,

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Régis MOREL

M Pierre HOEZELLE donne pouvoir à Francis HOEZELLE,

Mme Noémie SERRU donne pouvoir à Mme Catherine MOULIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/ 47 : Personnel communal : poste à la Binhata

Madame la Maire explique que Mme Sevti, agent à Binhata bénéficie d'un CDI à mi-temps sur un poste technique et d'un CDD qui se termine au 30 septembre prochain à mi-temps également, sur un poste administratif. Ce dernier contrat devant être transformé en CDI (car renouvelé sur une période totale de 6 ans), l'agent pourrait également à cette occasion être stagiairisée en vue d'être titularisée sur ce poste .

Cette situation doit être étudiée rapidement dans le cadre plus général de politique RH avec la mise en place des Lignes Directrices de Gestion. Il convient d'ores et déjà de faire une déclaration de vacance sur le poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme La Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste pour un mi temps administratif à la Binhata

À Faux la Montagne, le 27 juillet 2021

La Maire

C. MOULIN

